



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation



Bâtir un Dakar plus inclusif et plus prospère :

Recommandations reçues des travailleuses
et travailleurs de l'informel

Par Olga Abizaid

the fact that the *de facto* power of the executive is not always reflected in the *de jure* powers of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

As a result of the *de facto* power of the legislature, the *de jure* powers of the executive are often limited. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

The *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

The *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

The *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

The *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

The *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.

The *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. This is the case in the Netherlands, where the *de facto* power of the legislature is often exercised through the *de facto* power of the executive. The *de jure* powers of the executive are often limited by the *de facto* powers of the legislature.



Bâtir un Dakar plus inclusif et plus prospère :

Recommandations reçues des travailleuses et travailleurs de l'informel

Par Olga Abizaid

Date de publication : Avril 2019

Numéro ISBN : 978-92-95106-39-0

Publié par Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO)

WIEGO est une société caritative à responsabilité limitée par garantie – Numéro d'entreprise : 6273538

Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 1143510

WIEGO Limited, 521 Royal Exchange

Manchester, M2 7EN, Royaume-Uni

francais.wiego.org/

Copyright © WIEGO

Le présent document peut être reproduit à des fins éducatives et d'organisation pour autant que la source soit clairement mentionnée.

Image en page couverture : Gabriella Tanvé

Conceptrice maquettiste : Aashika Cunha



Photo par: Gabriella Tanvé

Table des matières

I. Les travailleuses et travailleurs de l’informel à Dakar et leurs contributions	1
II. Les travailleuses et travailleurs de l’informel créent leurs propres emplois pour subvenir aux besoins de leurs familles	5
Les travailleuses et travailleurs de l’informel à Dakar : Qui sont-ils ? Que font-ils ?	6
III. Obstacles à l’augmentation de revenu et au bien-être des travailleuses et travailleurs de l’informel	11
Protection sociale	13
IV. Relations avec les autorités	18
Recommandations	19
Un mot sur la méthodologie	21
Organisations participantes	22
Références	23
Liste des tableaux	
Tableau 1. Principaux obstacles, par ordre de pertinence, à l’augmentation du revenu selon les participantes/participants aux focus groupes	12
Tableau 2. Principaux obstacles, par ordre de pertinence, à l’accès aux soins de santé de qualité selon les participantes/participants aux focus groupes	14
Tableau 3. Principaux obstacles, par ordre de pertinence, aux services de garde d’enfants de qualité selon les participantes/participants aux focus groupes	15

I. Les travailleuses et travailleurs de l’informel à Dakar et leurs contributions

Depuis quelques années, les décideurs et les urbanistes ont élaboré des stratégies pour favoriser l’émergence de l’économie du Sénégal et faire de Dakar une ville prospère qui regroupe les nouveaux pôles urbains de la modernité.¹ Conscientes du fait que l’économie informelle² est la principale source d’emploi à Dakar, les autorités nationales et municipales ont travaillé à l’élaboration d’initiatives visant à promouvoir la formalisation des personnes travaillant en emploi informel. Cela dit, il est nécessaire d’examiner de plus près les problèmes auxquels sont confrontés ces personnes et les liens entre l’économie formelle et l’économie informelle. Cet examen représenterait une occasion unique de réaliser des progrès solides vers l’édification d’un Dakar moderne, prospère et inclusif.

Bien qu’il soit reconnu la nécessité de meilleures données statistiques sur l’ampleur des contributions globales de l’économie informelle au Sénégal, il existe des estimations utiles. Par exemple, en 2011, on estimait que le secteur informel³ non agricole à lui seul avait contribué de 41,6 % au produit intérieur brut (PIB) et représentait 57,7 % de la valeur ajoutée non agricole (ANSD 2013, p. 9). La même année, l’emploi informel⁴ représentait plus de 60 % de l’emploi non agricole, les concentrations plus importantes ayant été recensées dans les zones urbaines (République du Sénégal 2014 : 7). Cette estimation est en cohérence avec les données de Dakar – le moteur économique du pays – où l’emploi informel en pourcentage de l’emploi non agricole était de 80 % (dont 65 % dans le secteur informel) en 2003 (Herrera et coll. 2012 : 27 (tableau 1.5a) et 5 (tableau A3), respectivement).

Au-delà des statistiques, la présence et l’importance des personnes qui travaillent en emploi informel sont tangibles dans la vie quotidienne de Dakar. Par leurs activités, ils apportent de nombreux avantages à la ville et aux dakarois, y compris les plus vulnérables d’entre eux. Pour s’en convaincre, il suffit d’aller voir les femmes et hommes marchands de rue à proximité du marché de Sandaga et dans les rues limitrophes, ainsi que les restauratrices qui offrent dans toute la ville et les communes environnantes, à des endroits pratiques, des mets à prix abordables ou les lingères qui lavent et font sécher des vêtements, ou encore les chauffeurs de taxi qui assurent des services dans la ville, relient Dakar à la périphérie, comblant ainsi les lacunes du système de transports publics. De leur côté, les récupératrices et récupérateurs de matériaux travaillant à la décharge de Mbeubeuss, située dans la commune de Malika – la plus grande décharge d’Afrique de l’Ouest – y récupèrent les matières recyclables pour les vendre aux entreprises et, ce faisant, fournissent à la ville un service environnemental essentiel. Pour leur part, les femmes et hommes marchands de marché et mareyeurs offrent aux familles et à d’autres vendeurs, à des prix abordables, des denrées de base qui constituent un repas traditionnel des ménages. Les charpentiers et menuisiers jouent un rôle clé dans l’industrie de la construction et dans d’autres secteurs économiques. Et qu’en est-il des femmes formatrices

¹ Voir République du Sénégal 2014 et République du Sénégal/JICA 2016a et 2016b.

² L’économie informelle englobe toutes les unités, activités et les personnes qui travaillent dans l’économie informelle (Chen 2012 : 8).

³ « Selon la définition approuvée par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) de 1993, le secteur informel a trait à la production et à l’emploi dans les **entreprises** non constituées en société, petites et non enregistrées » (Cfr. Chen 2012 : 8, c’est nous qui soulignons).

⁴ « Selon la définition approuvée par la CIST de 2003, l’emploi informel désigne **tous les emplois qui n’offrent pas de protection juridique et sociale, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du secteur informel** » (Chen 2012 : 8, c’est nous qui soulignons).

qui jouent un rôle prépondérant dans la transformation, le conditionnement et la vente d'une grande variété de produits, comme les céréales locales, et la confection d'autres produits à domicile ou dans les ateliers de proximité. Moins visibles aux yeux du public, mais non moins importants, sont les travailleuses domestiques qui s'occupent de l'entretien ménager et du soin des enfants et des personnes âgées afin que les autres membres du ménage puissent se consacrer à d'autres activités.

Pourtant, malgré ces contributions singulières, les travailleuses et travailleurs en emploi informel font l'objet de discrimination, de stigmatisation et même de harcèlement au sein de la société et de la part des autorités à Dakar. Ils ne sont ni inclus ni pris en compte dans la conception des politiques et des projets de développement urbain qui touchent leur vie et leurs moyens de subsistance. Et les idées fausses à leur égard (par exemple, qu'ils ne respectent pas la loi ou qu'ils ne paient pas d'impôts) continuent à façonner le cadre juridique et réglementaire qui a des répercussions sur leurs moyens de subsistance.

À la différence des ceux et celles qui travaillent dans le secteur formel, les personnes en emploi informel ne jouissent pas de droits et de protections consacrés par le **Code du travail** du Sénégal (Loi no 97-17 de décembre 1997), du fait qu'elles travaillent principalement pour leur propre compte et n'ont pas de contrat de travail.

D'autre part, les lois régissant les activités des travailleuses et travailleurs en emploi informel sont, dans la plupart des cas, biaisées à leur encontre, ne sont pas sensibles à leurs réalités ou ne sont pas appliquées comme il se doit. Par exemple, bien que le droit au travail soit inscrit dans la Constitution, la **Loi no 67-50 de novembre 1967**, et sa version modifiée, la **Loi no 75-105 de décembre 1975** réglementant les activités entreprises dans les espaces publics, interdisent le commerce de rue, malgré les contributions économiques de ce secteur. Perçus comme des criminels, les femmes et hommes qui vendent dans la rue sont passibles de lourdes sanctions, y compris des amendes et des peines de prison, en vertu de cette loi. Et même si les marchands et marchandes de rue sont les cibles les plus visibles de cette loi, elle touche également d'autres professionnels actifs dans la rue, notamment les restauratrices, les lingères et les charpentiers et menuisiers. L'**arrêté ministériel no 974 du 23 janvier 1968** relatif aux conditions de travail des travailleuses domestiques et gens de maison – la seule législation qui envisage un secteur professionnel particulier de l'économie informelle – établit un régime de travail différent pour les travailleuses domestiques par rapport aux travailleurs formels. Cependant, même lorsqu'il s'agit de garantir les protections que la législation accorde aux travailleuses domestiques, la conformité reste un problème.⁵ Malgré le plaidoyer des organisations de travailleuses domestiques, efforts soutenus par les centrales syndicales, le Sénégal n'a toujours pas ratifié la **Convention 189** (C189) de la OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques.

D'autres changements juridiques ont également touché les personnes qui travaillent en emploi informel. Le processus de décentralisation (dont l'Acte III de la décentralisation de 2013 est le dernier chapitre), visant à déléguer des pouvoirs aux communes afin de favoriser une gouvernance locale plus efficace, a créé dans la pratique des chevauchements de responsabilités entre les différents paliers de gouvernement si bien qu'il est très difficile pour les femmes et hommes travaillant en emploi informel de savoir à quel niveau d'autorité s'engager pour résoudre leurs problèmes.

Encore récemment, le gouvernement national a lancé une stratégie visant à promouvoir une transition progressive vers la formalisation du secteur informel, l'objectif étant de créer des emplois plus décents, assortis de meilleures conditions de travail, et d'étendre la protection

⁵ Lors de la réunion avec les travailleuses domestiques des régions de Dakar et de Thiès convoquée par WIEGO (le 17 septembre 2017) pour cerner les problèmes auxquels elles sont confrontées, ces dernières ont déclaré qu'elles avaient rarement des contrats de travail et ne bénéficiaient pas des protections auxquelles elles avaient droit, selon la législation.

sociale aux travailleuses et travailleurs de ce secteur. La stratégie a été incorporée au plan de développement national, « **Sénégal émergent** ». ⁶ Toutefois, l'accent accru que met la stratégie sur les artisans, les travailleurs des transports et les marchands de rue (ces derniers étant perçus comme des microentrepreneurs) laisse de nombreux secteurs professionnels de l'informel à la marge. Par exemple, dans le cadre d'un projet mené par le Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME, le **Programme d'appui du secteur informel** (PASI) – programme phare de la stratégie de promotion de la formalisation – a été conçu uniquement pour les microentreprises et les PME informelles à l'exclusion des personnes travaillant comme indépendants. De même, étant insuffisantes, les activités de proximité visant à sensibiliser les intéressés n'ont pas permis à de nombreux travailleuses et travailleurs en emploi informel d'en savoir plus sur le programme et de comprendre son fonctionnement.



Photo par: Gabriella Tanvé

⁶ Le plan *Sénégal émergent* est un plan de développement promu par le gouvernement national dans le but de préparer le terrain pour que le Sénégal devienne un pays émergent d'ici 2035 (en savoir plus sur le site : <https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-s%C3%A9n%C3%A9gal-emergent-pse>).

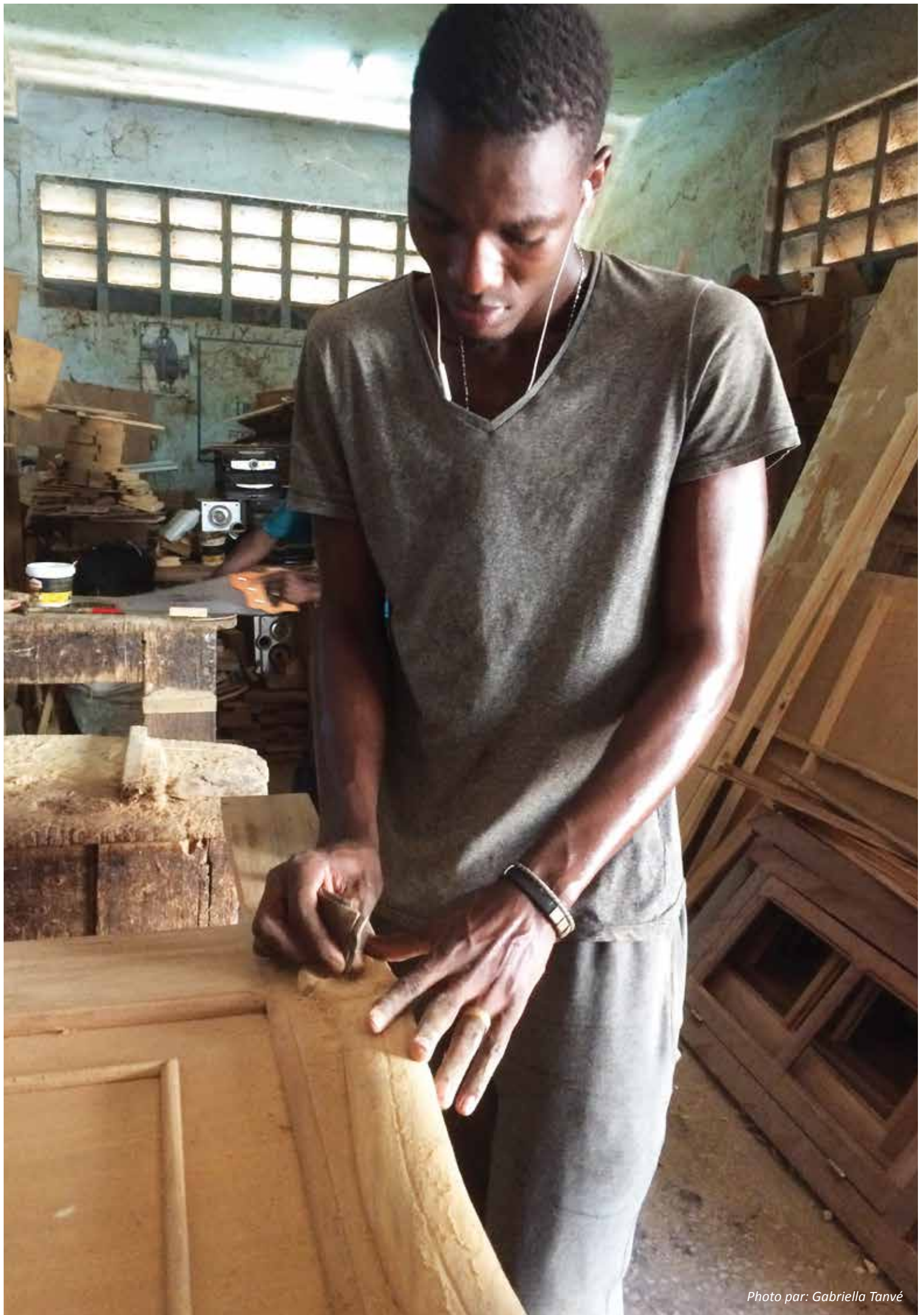


Photo par: Gabriella Tanvé

II. Les travailleurs et travailleuses de l’informel créent leurs propres emplois pour subvenir aux besoins de leur famille

L’économie informelle, qui occupe actuellement plus de 60 % de l’emploi, est la principale source d’emploi au Sénégal (République du Sénégal 2014, p. 7). Venant souvent de famille pauvre et en l’absence d’alternatives, ces femmes et hommes travailleurs s’y lancent pour trouver un moyen honnête et digne de gagner leur vie et de subvenir aux besoins de leurs familles. Ils sont pour la plupart jeunes – deux sur trois sont âgés de 15 à 35 ans (ANSD 2013, p. 29) – et, selon les informations recueillies au niveau national par l’agence nationale de la statistique du Sénégal (NASD 2013, p. 55), sont issus de ménage comptant quatre enfants en moyenne. Alors que les femmes représentent 46 % des travailleurs dans le secteur informel non agricole à Dakar, 87 % des femmes qui travaillent le font en emploi informel (Herrera 2012, p. 27 ; voir les tableaux 1.5a et 1.5b). La plupart des personnes travaillant en emploi informel n’ont pas beaucoup d’années de scolarité. C’est-à-dire que 64 % d’entre eux n’ont pas dépassé le niveau de l’école primaire et 26 % n’ont aucun type d’instruction (NASD 2013, p. 30). Elles créent leur propre emploi, travaillent le plus à leur compte (91,8 % sont des opérateurs individuels, NASD 2013 : 10) et très peu d’entre eux seulement ont pu créer des microentreprises dotées d’assistants.

« Nous sommes nés dans des familles pauvres. On doit trouver de quoi faire pour gagner de l’argent et prendre soin de notre famille. »

Les personnes travaillant en emploi informel viennent, en partie, d’autres régions du Sénégal et d’autres pays à la recherche de possibilités de travail à Dakar. Mais, il est difficile d’y vivre car le transport et le loyer sont très chers. Nombreux sont donc celles qui vivent dans les banlieues et se rendent chaque jour en ville pour y travailler. Dans les banlieues, toutefois, les communes ne disposent pas des mêmes ressources financières et les services de base, notamment les soins de santé, les soins aux enfants, les infrastructures, les transports en commun et le logement, présentent des déficits importants.

Le revenu des travailleuses et travailleurs de l’informel est faible et ne suffit pas souvent pour couvrir les besoins essentiels de leurs familles, même lorsque plusieurs personnes contribuent à l’économie du ménage. Bien que la collecte de données sur les revenus de l’économie informelle soit difficile, selon l’agence de la statistique du Sénégal, le salaire moyen mensuel des personnes travaillant dans le secteur informel en 2011 se chiffre à 42 150 CFA (89,3 USD) (ANSD 2013, p. 9).⁷ Les femmes sont dans une situation plus vulnérable, occupent des emplois plus précaires, en tant qu’indépendantes ou travailleuses familiales collaborant à l’entreprise familiale, et seulement 20 % d’entre elles peuvent être considérées comme des entrepreneuses de l’informel (ANSD 2013, p. 19). En général, elles dépenseront la majeure partie de leurs gains dans la santé et l’éducation de leurs enfants. À ces défis s’ajoute le fait que les femmes travaillant dans l’économie informelle

⁷ Le taux de change alors était de 471,87 CFA pour 1 USD, soit le taux de change estimé en 2011 au moment de l’enquête, selon CIA 2017: 201.

ont généralement plus de mal à bénéficier de fonds de roulement et de prêts, sans compter qu'en l'absence de services de garde d'enfants adéquats et abordables, elles ont encore moins de temps pour entreprendre des activités économiques et productives (Moussié 2016 ; Chen 2016).

« Le salaire n'est pas suffisant. À la fin de la journée c'est déjà parti. »

Les conditions de travail des personnes qui ouvrent dans l'économie informelle sont précaires. Pour ceux qui travaillent dans la rue, se trouver un abri pour se protéger des intempéries ou accéder aux toilettes est plus qu'une tâche difficile. Les problèmes d'égouts et d'assainissement sur les marchés, vecteurs de maladies, engendrent des risques pour la santé des personnes travaillant en emploi informel. Travailler à la décharge comporte une série de risques pour la santé et la sécurité au travail, d'autant plus que les récupératrices et récupérateurs de matériaux ne disposent pas d'équipements de protection. Ils y ont subi des accidents (coupures par des matériaux tranchants, blessures en portant des matériaux lourds ou en marchant dans la décharge), ont contracté des maladies en inhalant les vapeurs de la décharge ou en maniant des déchets, et certains même en sont morts. Travaillant en isolement dans la maison de leur employeur, les travailleuses domestiques font face à des risques supplémentaires et sont parfois victimes d'abus, de violences et de viols.⁸

Les travailleuses et travailleurs de l'informel à Dakar : Qui sont-ils ? Que font-ils ?

Pour être en mesure de relever les défis auxquels ils sont confrontés, les travailleuses et travailleurs en emploi informel de Dakar ont décidé de s'organiser et, au début, ont créé des groupes d'entraide et de solidarité non structurés. Mais, pour avoir accès à un soutien financier quelconque, ou pour entreprendre certaines activités, y compris la gestion de projets, il est indispensable d'être officiellement inscrit comme organisation, que ce soit sous forme d'associations, de syndicats, de coopératives ou de groupements d'intérêt économique. L'enregistrement officiel est également essentiel s'ils veulent être entendus par les autorités. En fait, certaines organisations de femmes et hommes travailleurs de l'informel, les plus anciennes, ont été créées justement dans le but d'impliquer les autorités à la défense de leurs droits.

Le présent document a été élaboré grâce à la contribution d'organisations de neuf secteurs professionnels. Parmi celles-ci, certaines ont une représentation nationale et/ou une présence à Dakar, une qualité acquise au cours de décennies d'existence ; d'autres émergent, passant du statut de groupes ad-hoc, mais de longue date, à celui d'organisations formelles dans des communes périphériques de Dakar. Certaines de ces organisations ont décidé d'adhérer à de grandes centrales syndicales comme la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) et la Confédération des Syndicats Autonomes (CSA).

Les personnes travaillant en emploi informel demandent d'être reconnues à trois titres, à savoir en tant que travailleuses qui apportent une contribution précieuse aux citoyens et à l'économie de la ville, citoyennes ayant des droits et des responsabilités, et parties prenantes légitimes dans la conception des politiques qui touchent à leurs moyens de subsistance.

⁸ Les informations sur les conditions de travail des travailleuses domestiques, basées sur les focus groupes, ont été complétées par les données recueillies lors de l'atelier organisé par WIEGO, le 17 septembre 2017, pour diagnostiquer les problèmes des travailleuses domestiques de plusieurs communes des régions de Dakar et de Thiès.

Les paragraphes qui suivent constituent une description des travailleuses et travailleurs de l'informel qui appartiennent à ces organisations, c'est-à-dire de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont.

Charpentiers et menuisiers : ces artisans, principalement des hommes de métier dans l'industrie de la construction, construisent des structures en bois (charpentiers) et se mettent au service d'autres clients en leur fournissant des produits en bois comme des fenêtres, des portes et des meubles (menuisiers), souvent dans la rue. Leurs principaux clients sont des promoteurs immobiliers et des gens d'affaires, des écoles publiques et privées et le gouvernement national (par appels d'offres publics). Certains d'entre eux travaillent dans le secteur depuis de nombreuses années. Avant d'exercer cette profession, ils ont suivi une formation à la Coopérative des Artisans du Bois de Grand Yoff (CABGY). Certains d'entre eux s'attachent également à former de futures générations d'artisans dans la profession.

Chauffeurs de taxi : soit qu'ils travaillent en règle ou de façon informel, les chauffeurs de taxi suppléent au réseau de transport public en assurant le transport des personnes à l'intérieur de Dakar et entre Dakar et les communes périphériques. Les chauffeurs de taxi en règle, qui travaillent la plupart du temps de leur propre chef, disposent des permis nécessaires à l'exercice de leur activité et se conforment à toutes les exigences légales et administratives requises. Pourtant, malgré cela, ils ne bénéficient d'aucune protection sociale ou juridique. De leur côté, les chauffeurs de taxi informels travaillent aussi pour leur propre compte mais, dans la plupart des cas, ils ne sont pas propriétaires de la voiture, doivent payer un quota journalier au propriétaire pour pouvoir l'utiliser et sont responsables de son entretien. Qu'ils soient en règle ou non, les chauffeurs de taxi sont constamment harcelés par les services de police municipaux et par les volontaires engagés par les communes.⁹ Le mauvais état des rues et des routes, qui endommage les voitures – leur principal outil de travail – et les problèmes de circulation incessants, entraînent des pertes de revenu pour eux. Leur clientèle comprend des gens d'affaires, des fonctionnaires, des familles, des ouvriers, des chômeurs et d'autres personnes travaillant en emploi informel.

Femmes transformatrices : ces femmes s'engagent dans diverses activités : production, conditionnement et vente d'une diversité de produits. Dans la plupart des cas, il s'agit de produits agricoles et alimentaires (p. ex. des céréales locales, du sirop et des conserves), mais elles peuvent aussi fabriquer des savons, des vêtements, des bijoux, entre autres. Elles se définissent comme productrices travaillant à domicile ou dans des ateliers de proximité. Certaines d'entre elles ont été formées à l'Institut Technologique Alimentaire ou ont reçu d'autres aides publiques à l'appui de leurs activités économiques. Malgré le soutien reçu du côté de la production, ces femmes estiment qu'un soutien supplémentaire est vital pour relier la production à la commercialisation. Quelques-unes ont réussi à créer des microentreprises dotées d'assistantes, mais la grande majorité travaillent seules. Leurs principaux clients sont de petits commerces et des magasins dans les stations-service, mais elles font aussi la vente itinérante, du porte-à-porte.

Marchandes de marché : ces commerçants – des femmes pour la plupart – offrent un choix varié de marchandises sur les marchés formalisés de Dakar et de sa banlieue quoique, pour beaucoup d'entre elles, il s'agisse de denrées périssables qui doivent être vendues rapidement. Elles achètent souvent leurs marchandises auprès d'établissements formels. Leurs principaux clients sont des passants, des ouvriers, des ménages, des autres personnes travaillant en emploi informel, entre autres.

⁹ Les communes font appel à des volontaires pour accomplir des tâches publiques comme le contrôle de la circulation à certaines heures, entre autres.

Marchands et marchandes de rue : ces vendeurs, y compris ceux qui ont des étals dans les rues adjacentes au marché de Sandaga (et d'autres marchés), offrent une variété de produits, les vendeuses étant plus susceptibles d'offrir des produits périssables et donc de gagner moins. Les personnes qui vendent dans la rue gagnent souvent à peine assez d'argent pour se réapprovisionner et doivent contracter des prêts auprès d'autres vendeurs ou, dans le pire des cas, faute de mieux et malgré eux, auprès de prêteurs d'argent informels qui pratiquent de taux usuriers et peuvent être violents aussi lorsque le remboursement fait défaut. Devant l'interdiction du commerce de rue, les marchandes et marchands de rue se trouvent privés de certitude quant à l'espace de vente et font l'objet souvent de harcèlement, de confiscation des marchandises et d'expulsions, parfois violentes, de la part des autorités municipales. Leurs principaux clients sont des fonctionnaires publics, des étrangers, des étudiants, des ouvriers, des personnes travaillant en emploi informel et des chômeurs.

Mareyeuses¹⁰ : les mareyeuses qui travaillent au Marché du poisson en gros de Dakar sont des petites intermédiaires dans la chaîne d'approvisionnement. Mais, bien qu'elles exercent cette profession depuis de nombreuses années, elles n'ont pas été en mesure d'amasser assez de capitaux pour pouvoir acheter de gros volumes de poissons, de quoi créer un stock et/ou obtenir de meilleurs prix, trois handicaps qui illustrent les difficultés qui minent leurs efforts pour monter dans la chaîne. Elles n'ont pas non plus accès à des crédits avantageux ni à l'équipement nécessaire pour bien stocker et réfrigérer le poisson, de sorte qu'elles doivent vendre leur marchandise aussi rapidement que possible. Leurs clients sont principalement les ménages et les colporteurs qui revendent le poisson au Sénégal ou dans d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest. Les plus gros clients, comme l'industrie de la transformation des aliments, viennent parfois les voir lorsqu'ils ont besoin de compléter une commande.



Photo par: Gabriella Tanvé

Récupératrices et récupérateurs de matériaux : ces travailleurs récupèrent, trient, nettoient et préparent les matières recyclables, telles que le plastique, les métaux, les pneus, le carton et le verre, pour les vendre aux industries qui les transforment et les réutilisent. Ils disposent de quelques outils rudimentaires propres à la récupération, et certains d'entre eux – surtout des hommes – ont des espaces séparés où ils peuvent trier et stocker les matériaux récupérés. Chez les femmes, le manque d'accès à des espaces de stockage de matériaux qu'elles récupèrent signifie qu'elles ont de plus petits volumes à vendre. Il existe une certaine division du travail entre les femmes et les hommes (par exemple, les femmes lavent souvent les contenants de plastique et de verre, mais cela ne signifie pas qu'elles se consacrent exclusivement à cette activité). En général, les acheteurs se rendent à la décharge pour acheter les matériaux récupérés, la plupart

¹⁰ Les femmes qui ont participé au focus groupe étaient des vendeuses de poisson.

étant des intermédiaires qui travaillent soit pour le compte des industries qui transforment et réutilisent les matériaux récupérés, soit pour leur propre compte. Dans le passé, les récupérateurs vendaient directement aux entreprises recycleuses. Toutefois, récemment, le gouvernement national a autorisé l'entrée d'intermédiaires, en particulier ceux qui représentent les intérêts chinois, ce qui a entraîné une baisse significative du revenu des récupérateurs de matériaux. Qui plus est, les récupérateurs et récupératrices de matériaux sont en position de faiblesse vis-à-vis des intermédiaires, qui fixent les prix, lorsqu'ils vendent leurs matériaux, puisque leur manque de pouvoir de négociation et d'alternatives signifie qu'ils doivent accepter les prix fixés par les intermédiaires. Les principaux clients des récupératrices sont des intermédiaires de faible taille, généralement des femmes formatrices, qui recherchent des conteneurs vides pour leurs produits, et des colporteurs.

De leur côté, les **restauratrices** vendent des mets préparés dans la rue, au marché, à l'extérieur des immeubles de bureaux, au stationnement de taxis et sur les chantiers de construction tant à Dakar qu'en banlieue. Et vu les lieux de travail, elles partagent souvent l'espace avec les personnes qui vendent dans les rues ou dans les marchés. Les restauratrices se fournissent principalement auprès des établissements formels. Leurs principaux clients sont les passants, les ouvriers, les ménages et autres personnes travaillant en emploi informel. Et comme leurs denrées sont périssables, elles doivent les vendre rapidement.

Travailleuses domestiques et lingères : par arrêté ministériel n° 974 sur les conditions de travail des travailleuses domestiques et de gens de maison, ces deux groupes se sont trouvés dans le même secteur. Pourtant, leurs tâches et la façon dont elles travaillent sont différentes. Pour commencer, les **travailleuses domestiques** sont des salariées qui travaillent chez leur employeur (bien que la plupart du temps, elles ne bénéficient ni d'un contrat signé ni d'une protection liée au travail). Certaines sont des travailleuses résidentes. Sans contrat, elles se voient appeler à remplir des leurs tâches et responsabilités vastes, variées et flexibles, lesquelles peuvent comprendre le nettoyage, l'entretien ménager, la cuisine, l'épicerie, les soins aux enfants et/ou aux personnes âgées, entre autres. Leur horaire dépend de leur employeur, mais les heures supplémentaires travaillées ne sont nullement rémunérées. Les employeurs sont principalement des célibataires, des familles et des étrangers. En revanche, les **lingères** sont des travailleuses pour compte propre qui fournissent porte-à-porte des services de lavage, de séchage et de repassage. Parfois, elles exercent leurs activités chez elles ou dans la maison des clients, mais la plupart du temps, elles font le travail dans la rue. Elles chargent par pièce, à un tarif convenu à l'avance, et se font payer par semaine ou par mois, selon ce qui a été convenu. Leurs principaux clients sont des célibataires et des familles. Tant les travailleuses domestiques que les lingères sont souvent payées en retard ou de façon incomplète pour leurs services et n'ont généralement aucune possibilité de recours lorsque tel est le cas.

Pour résumer, malgré l'idée répandue, à savoir que l'économie informelle fonctionne indépendamment et à l'écart de l'économie formelle, il est clair que les deux sont intrinsèquement liées. Par exemple, les travailleuses et travailleurs de l'informel achètent et/ou vendent parfois leurs produits auprès des entreprises formelles et participent à toute une série de chaînes d'approvisionnement/de valeur, dans le maillon le plus bas et avec très peu de possibilités de progresser. Les personnes travaillant en emploi informel assument tous les risques du travail mais ne bénéficient d'aucune protection juridique. Concrètement, elles n'ont aucun moyen de faire respecter les accords ou de se prévaloir des recours juridiques lorsque les paiements font défaut, par exemple. Elles n'ont pas accès à la protection sociale par leur travail. Les politiques et programmes conçus pour promouvoir la formalisation doivent tenir compte de cette réalité. En outre, bien que ces travailleuses et travailleurs apportent une contribution importante à la ville, leurs besoins ne sont souvent pas pris en compte dans la conception des plans de développement urbain et la prestation des services publics.

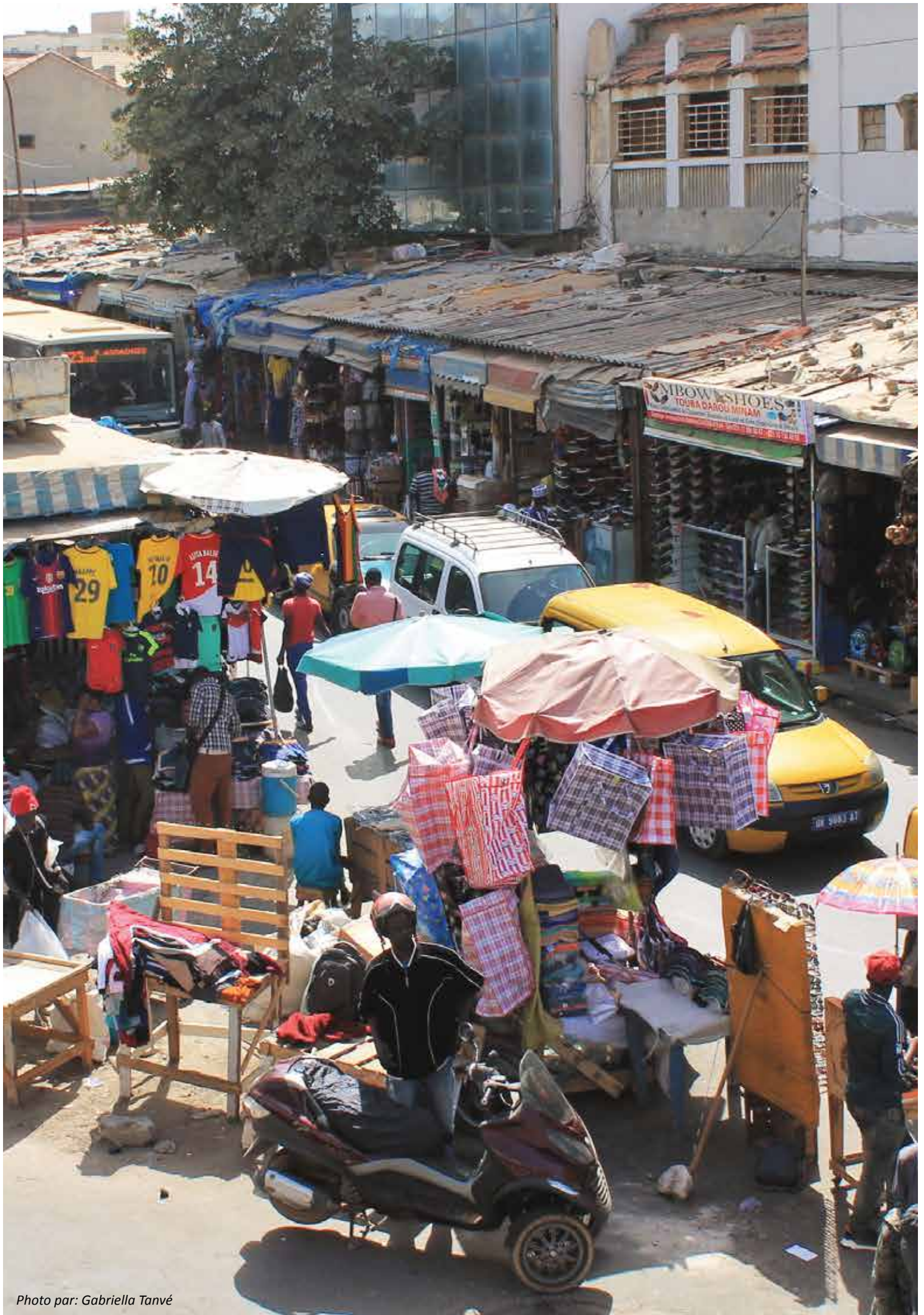


Photo par: Gabriella Tanvé

III. Obstacles au revenu et au bien-être des travailleuses et travailleurs de l'informel

Alors que les travailleuses et travailleurs de l'informel entendent augmenter leur revenu, leur capacité est limitée par un ensemble de facteurs structurels et de marché. Cette réalité, même si les personnes travaillant dans chacune des professions susmentionnées sont confrontées à des défis particuliers pour augmenter, voire maintenir, leur revenu, est mise en évidence au tableau ci-dessous exposant les défis intersectoriels qu'elles ont toutes soulignés comme les trois défis les plus importants.

Dans un contexte de chômage croissant et de barrières relativement faibles à l'entrée dans l'économie informelle, un nombre croissant de personnes se tournent vers l'économie informelle pour gagner leur vie. Pour les personnes qui vendent dans les rues ou marchés, cette concurrence croissante signifie que, pour fidéliser leur clientèle, elles doivent réduire leurs prix et vendre à crédit, alors qu'elles n'ont pas le même levier auprès de leurs propres fournisseurs – dont beaucoup font partie de l'économie formelle – pour obtenir une remise similaire. Celles qui vendent des produits périssables – des femmes dans la grande majorité – sont encore plus touchées par cette situation car, en plus de ces défis, elles doivent aussi s'assurer que les produits sont vendus rapidement. Les stratégies de fidélisation de clients chez les personnes travaillant en emploi informel (par exemple, la vente à crédit) pour atténuer la perte de revenu comportent souvent des risques puisque, souvent, les clients ne règlent pas comme convenu, ou pire, n'achètent plus jamais chez eux.

Pour les récupératrices et récupérateurs de matériaux dont le revenu dépend de l'accès à des matières recyclables de qualité et en quantité, la concurrence pour ceux-ci devient un facteur critique. Cette concurrence vient surtout de ceux qui travaillent avec les entrepreneurs privés, chargés de la collecte des ordures ménagères à Dakar, qui s'approprient des matériaux de grande valeur avant que les déchets n'arrivent à Mbeubeuss. La position des récupératrices et récupérateurs de matériaux, étant au bas de la chaîne de valeur des déchets, les affaiblit encore vis-à-vis des intermédiaires qui déterminent le prix d'achat des matériaux récupérés, quel que soit le prix réel du marché. Les charpentiers et menuisiers se plaignent que de plus en plus de gens se lancent dans leur secteur d'activité, leur métier, sans formation professionnelle, ce qui fait baisser les prix que les clients sont prêts à payer pour leurs services.

Le manque de moyens financiers est un autre frein important aux activités des personnes travaillant en emploi informel. À cela s'ajoute le manque d'accès au crédit et au fonds de roulement, de quoi augmenter le volume de leurs activités économiques en achetant en gros à de meilleurs prix et/ou en ayant accès à des équipements et technologies. Alors que le revenu est faible et que les dépenses des ménages augmentent, il leur est presque impossible d'économiser de l'argent.

Accessoirement, leur capacité d'élargir leurs activités et d'augmenter leur revenu se trouve minée par le manque d'accès au renforcement des capacités et des compétences professionnelles.

Tableau 1. Principaux obstacles, par ordre de pertinence, à l'augmentation du revenu selon les participantes/participants aux focus groupes

Chaîne de valeur/approvisionnement et marché

- Concurrence accrue
- Problèmes/manque de clients
- Instabilité des ventes/paiements
- Fourniture/accès à des matières premières de qualité/abordable

Restrictions relatives au fonds de roulement

- Manque de capitaux/moyens propres
- Manque d'économies
- Manque de crédit/financement
- Manque de matériel, d'équipement et de technologie
- Renforcement des capacités et compétences professionnelles (absence de mesures)

Politiques / pratiques municipales / gouvernementales et infrastructure publique

- Manque de soutien
- Cadre juridique punitif
- Harcèlement/abus de la police
- Impôts (trop élevés)
- Manque d'infrastructures publiques (manque d'itinéraires de transport public adéquats / mauvais entretien des rues et des routes)
- Manque d'espaces de vente et d'exposition

Santé et conditions de travail

- Problèmes de santé
- Accidents du travail
- Espaces de travail inadéquats

Reconnaissance

- Manque de confiance
- Irrespect

Coûts d'exploitation d'une entreprise

- Frais fixes (frais généraux)
- Coût d'utilisation de la voiture d'un tiers
- Entretien

Source: Données rassemblées au cours des 10 focus groupes organisés à Dakar et à Malika en septembre et octobre 2017.

En dehors de tous ces facteurs inhibiteurs liés à la position des travailleuses et travailleurs de l'informel sur les marchés et à leur situation professionnelle, ils sont également confrontés à d'importants obstacles résultant des **politiques et pratiques municipales et gouvernementales**.

Cela dit, certaines personnes qui travaillent en emploi informel (par exemple, les artisans comme les charpentiers et menuisiers et les femmes formatrices) ont reçu du gouvernement un certain soutien et accès au renforcement des capacités. Mais, la majorité d'entre eux peinent encore devant le manque de soutien d'ordre financier pour renforcer les capacités et perfectionner les compétences ou en termes de mesures d'accompagnement.

L'absence d'un système de transport public adéquat et abordable, adapté à leurs besoins, ainsi que les lacunes globales en matière d'infrastructure publique, ont également des répercussions directes sur leurs activités et font augmenter les coûts à leur endroit.

Mais, à ce jour, ce qui nuit le plus les personnes travaillant en emploi informel, ce sont des **cadres juridiques punitifs** qui freinent et criminalisent leurs activités et sur lesquels les communes s'appuient pour autoriser le harcèlement et les abus policiers à leur endroit.

Contrairement à l'opinion générale, les travailleuses et travailleurs de l'informel s'acquittent de toutes sortes de taxes et de droits, notamment la taxe journalière (douti), la taxe fiscale minimale (taxe annuelle imposée aux particuliers), la patente (taxe annuelle imposée aux personnes morales), ainsi que les permis ouvrant droit au travail dans les espaces publics, entre autres. Pourtant, ils ne bénéficient ni de services ni de protection sociale. Pire encore, ces contributions ne leur apportent aucune sécurité dans leur travail, en particulier lorsqu'ils travaillent dans des espaces publics.

Protection sociale

Les travailleuses et travailleurs de l'informel, bien qu'ils considèrent **l'accès à des soins de santé publics de qualité** comme une priorité absolue, ne bénéficient d'aucune protection sociale dans le cadre de leur travail, ce qui les place dans une situation encore plus vulnérable.

Être en bonne santé est l'un des atouts essentiels de ces travailleurs. Quand ils sont malades, ils ne peuvent plus travailler et ne peuvent donc pas subvenir aux besoins de leurs familles. Et bien que le gouvernement ait mis en place la Couverture Maladie Universelle (CMU), offrant des services de santé gratuits aux jeunes enfants et une couverture santé de base par le canal des assurances mutuelles, et malgré l'objectif déclaré du gouvernement d'élargir la protection sociale aux personnes travaillant en emploi informel, la plupart d'entre eux sont encore non assurés.

« La santé personnelle parce que, si tu es malade, tu ne peux pas travailler et ça fera tomber le revenu. »

Lorsqu'elles veulent accéder aux **services de soins de santé**, l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les personnes travaillant en emploi informel est le fait que la plupart d'entre eux, faute de moyens, ne peuvent payer les cotisations à l'assurance mutuelle. Fait notable, dans le passé, certaines organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel ont créé des mutuelles de santé, mais ont eu du mal à les maintenir, donc rendues non viables et

Tableau 2. Principaux obstacles, par ordre de pertinence, à l'accès aux soins de santé de qualité selon les participantes/participants aux focus groupes	
<i>Manque de moyens</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens/épargne/existence d' autres besoins dans les ménages 	
<i>Carences dans les services publics de soins de santé</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources (humaines et matérielles) dans les hôpitaux • Discrimination face au personnel soignant parce qu'on est pauvre • Manque de personnel selon la saison/heure de la journée • Manque d'établissements de soins de santé de qualité / négligence du personnel médical 	
<i>Accessibilité des services de soins de santé</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Devoir payer d'avance les services /coût des services /coût des médicaments • Manque de services de proximité • Manque de soutien ou d'aide financière 	
<i>Manque de soutien de la part des autorités</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de soutien auprès des municipalités • Manque de soutien/volonté du gouvernement • Manque d'information sur la santé et les services de santé 	
<i>Conditions de travail</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Espace de travail inadéquat/manque de protection • Vieillesse prématuré à cause du travail 	
<i>Prévention</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de sensibilisation aux soins de santé • Régime alimentaire équilibré 	

Source: Données rassemblées au cours des 10 focus groupes organisés à Dakar et à Malika en septembre et octobre 2017.

finalement démantelées, parce que la plupart de leurs membres n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs cotisations.

En l'absence d'une couverture d'assurance maladie, ces femmes et hommes doivent payer tous les services de santé dont ils ont besoin, ce qui est difficile vu qu'ils ont des faibles revenus. En effet, lorsqu'elles tombent malades, les personnes qui travaillent en emploi informel sont doublement touchées : elles perdent les gains de la journée puisqu'elles ne peuvent pas travailler et elles doivent payer les consultations médicales et les médicaments. D'autre part, la faiblesse de leur revenu les empêche de mettre de l'argent de côté en prévision d'éventuelles dépenses de santé, ce qui signifie qu'elles se trouvent très souvent dans une situation où elles doivent choisir entre le recours à l'assistance médicale ou la prise en charge des autres dépenses du ménage.

Lorsqu'elles cherchent à obtenir des soins médicaux, elles se heurtent à une série d'obstacles relatifs à la qualité du traitement. Dans certaines situations, elles ont dit que les établissements de soins faisaient face à une pénurie de personnel et d'équipement médical, surtout la nuit, le week-end et les jours fériés. Les communes situées à l'extérieur de Dakar, faute de financement, ne disposent pas d'installations médicales capables d'assurer des services médicaux de niveaux différents. Dès lors, lorsque le besoin se fait sentir, les personnes travaillant en emploi informel doivent souvent parcourir de longues distances, ce qui n'est pas toujours possible pour certains d'entre eux.

« L'État couvre les soins de santé pour les jeunes enfants, mais les hôpitaux sont loin. Il faut se déplacer pour soigner les enfants et c'est difficile. »

Tableau 3. Principaux obstacles, par ordre de pertinence aux services de garde d'enfants de qualité selon les participantes/participants aux focus groupes
<i>Manque de moyens</i>
<i>Personne pour s'occuper des enfants</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Absence des adultes à cause du travail • Manque de réseau/soutien familial (y compris les frères et sœurs plus âgés) • Enlèvements d'enfants dans la rue / accidents de la rue / insécurité • Manque de gardienne
<i>Mauvais services de garde d'enfants (par une prestataire)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Non-qualification • Négligence • Violence
<i>Manque de responsabilité chez des parents</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de maturité des parents • Mère distraite • Manque de culture
<i>Manque de services publics</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Services de garde d'enfants ou écoles médiocres • Manque d'information sur les services de garde de proximité • Manque de garderies/écoles • Problèmes de transport des enfants à la garderie
<i>Amener les enfants au travail</i>
<i>Avoir des enfants handicapés</i>
<i>Travail des enfants</i>

Source: Données rassemblées au cours des 10 focus groupes organisés à Dakar et à Malika en septembre et octobre 2017.

La sécurité au travail, dans la mesure où elle est abordée dans un souci préventif, est un moyen d'assurer le bien-être des travailleuses et travailleurs de l'informel qui, vu la précarité de leurs conditions de travail, sont souvent exposés à des risques pour la santé. Même dans des contextes où leurs espaces de travail tombent sous la responsabilité des autorités publiques, ils sont régulièrement confrontés à des conditions de santé et de sécurité dangereuses et inadéquates qui peuvent entraîner des blessures sérieuses, des maladies graves et même la mort. Des investissements dans l'infrastructure de base (par exemple, les égouts et les installations sanitaires dans les espaces-marchés) et d'autres améliorations des conditions de travail à la décharge de Mbeubeuss, par exemple, sont absolument nécessaires.

Pour les personnes travaillant en emploi informel, on ne peut aborder la protection sociale sans se demander également qui s'occupera de leurs enfants pendant qu'elles sont au travail. Étant donné que la **garde d'enfants** incombe ordinairement et disproportionnellement aux femmes, le manque de choix en la matière touche particulièrement les travailleuses en termes de leur capacité d'accroître leur revenu et de leur mobilité économique.

Malgré la participation croissante des femmes au marché du travail, il n'existe pas au Sénégal de **services publics de garde d'enfants** et les coûts des services privés dépassent ce que les personnes en emploi informel peuvent généralement se permettre. Celles d'entre eux, très rares d'ailleurs, qui peuvent payer ces services doivent souvent se composer avec la qualité médiocre, sans compter que les établissements se trouvent loin de leurs lieux de travail ou de résidence. La plupart des travailleuses de l'informel ne savent pas qu'elles peuvent accéder aux services de garde d'enfants en raison du manque d'information à ce sujet.¹¹

« S'il y avait de l'information sur les services de garde d'enfants, je pourrais y laisser mes enfants. »

Pour les travailleuses en emploi informel, l'accès à des services de garde d'enfants de qualité leur permettrait de maintenir leur revenu et leurs moyens de subsistance, tout en assurant la sécurité et le développement de leurs enfants. En l'absence de ces services, elles se trouvent devant la nécessité de répondre aux besoins avec les ressources limitées dont elles disposent. Pour beaucoup d'entre elles, cela signifie que lorsque le réseau familial fait défaut, il ne reste que le choix entre ne pas travailler, laisser leurs enfants seuls à la maison, sans surveillance, ou amener les enfants avec elles au travail. Ce choix nuit à leur productivité et à leurs gains ou comporte des risques importants pour la sécurité et la sûreté de leurs enfants.

¹¹ Lors d'une, une participante a également affirmé qu'il était encore plus difficile de vouloir s'informer sur les services de garde pour enfants handicapés et/ou y avoir accès.



Photo par: Gabriella Tanvé

IV. Relations avec les autorités

Pour s'attaquer à ces problèmes, en opérant les changements nécessaires, les personnes en emploi informel veulent s'engager auprès des autorités à tous les paliers du gouvernement. Bien entendu, elles veulent être reconnues en tant que travailleuses et veulent que leur voix soit entendue.

Or, dans le contexte actuel de la décentralisation, elles peinent à savoir à quel palier s'adresser pour résoudre leurs problèmes tellement que le processus de décentralisation est devenu une source de confusion. Cela dit, elles considèrent les municipalités comme leurs homologues naturels parce que ce sont les politiques et les pratiques municipales qui les touchent le plus directement. Les personnes en emploi informel veulent s'éloigner de la seule interaction avec les municipalités lorsqu'il s'agit de problèmes de harcèlement et d'éventuelles expulsions et s'orienter vers un dialogue plus constructif. En d'autres termes, elles veulent pouvoir participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent et participer aux discussions au sein des assemblées locales lorsque les règlements et les ordonnances sont en cours d'élaboration.

Et comme elles savent que, dans certains domaines, ils ont affaire à plus d'un palier de gouvernement, elles pensent aussi que les municipalités et les autres paliers de gouvernement doivent travailler en tandem. La mise en place de cadres de concertation rassemblant les organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel, et toutes les autorités compétentes en la matière, serait utile pour élaborer ensemble des solutions assurant un travail décent aux personnes travaillant en emploi informel et le bien-être général des collectivités où elles vivent et travaillent.

Les moyens de subsistance et le bien-être de ces personnes travailleuses dépendent également de la manière dont l'avenir de la ville se dessine. Un Dakar moderne et prospère doit reconnaître les liens entre la ville et les communes périphériques. Bâtir une ville prospère implique un développement urbain intégrateur qui assure l'injection de ressources dans les communes où les personnes en emploi informel vivent, ce qui permet d'investir dans la santé, l'éducation, les infrastructures et la protection sociale. Cela implique aussi qu'il faut reconnaître les personnes qui ouvrent en emploi informel comme des citoyens et promouvoir l'amélioration des moyens de subsistance de l'informel.



Photo par: Gabriella Tanvé

Recommandations :

Les villes inclusives sont celles qui prennent en compte la voix et les besoins des travailleuses et travailleurs de l'informel dans le souci d'assurer leurs moyens de subsistance et la protection sociale de leur famille. Lorsque les villes sont inclusives, tout le monde y gagne. Pour aider à construire une ville moderne réellement inclusive, les personnes travaillant en emploi informel aimeraient formuler, à l'intention des autorités compétentes, les recommandations suivantes :

Reconnaissance :

- Reconnaître le travail que font les personnes travaillant en emploi informel et les avantages qu'elles apportent à la ville et au pays, éliminant ainsi le mépris actuel à l'égard de leur travail.
- Ratifier la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques.
- Élaborer à l'endroit des activités des travailleuses et travailleurs de l'informel des cadres juridiques adéquats et habilitants qui enlèvent la criminalisation de celles-ci et offrent une certitude assortie de protections juridiques.
- Mettre fin au harcèlement policier et aux expulsions forcées (par la commune, en s'assurant également que les autres paliers de gouvernement qui ont autorité sur ces décisions s'y conforment).
- Créer des cadres de concertation efficaces, statutaires et institutionnalisés entre les travailleuses et travailleurs de l'informel et les autorités compétentes de la municipalité de Dakar, ainsi que le gouvernement national, y compris le Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation et de la Promotion des produits locaux et des PME, le Ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie.
- Intégrer les représentantes et représentants des organisations de travailleurs de l'informel dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques et des plans de développement urbain qui touchent leurs moyens de subsistance, cette participation devant comprendre les comités des conseils municipaux des communes.
- Faire en sorte que les relocalisations soient négociées, qu'elles assurent l'accès aux espaces de vente/marchés naturels qui soient abordables et dotées de toutes les infrastructures et services de base (autorités nationales et locales).

Promotion des activités économiques :

- Soutenir les initiatives entrepreneuriales et l'aide financière, par l'amélioration et le développement des mécanismes financiers pour les travailleuses et travailleurs en emploi informel (Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation et de la Promotion des produits locaux et des PME ; Ministère de l'Économie solidaire et de la Microfinance).
- Donner accès au crédit à des taux préférentiels (gouvernement national).
- Renforcer les capacités dans plusieurs domaines, y compris les normes, les exigences et les compétences professionnelles (en veillant à une participation égale des travailleuses et des jeunes), et accompagner les organisations de personnes en emploi informel (gouvernement national).

- Promouvoir les synergies entre les différents paliers de gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et projets destinés aux personnes travaillant en emploi informel, ainsi qu'une sensibilisation et une campagne d'information plus grande concernant les programmes et services qui leur sont disponibles.
- Mettre en œuvre des politiques fiscales adéquates qui tiennent compte des besoins des femmes et hommes travailleurs dans des unités économiques informelles et des travailleuses et travailleurs pour compte propre ou indépendants (gouvernement national et communes).
- Veiller à ce que les efforts municipaux visant à assurer/augmenter le recouvrement d'impôts s'accompagne également d'une plus grande clarté concernant les services dont bénéficient les personnes travaillant en emploi informel et leurs droits en tant que contribuables.
- Développer un système de transport en commun adéquat, abordable et efficace (gouvernement national et administrations locales).
- Inclure les récupératrices et récupérateurs de matériaux dans la collecte des déchets au niveau des communes et dans le système national de gestion des déchets solides.
- Développer un système efficace de tri à la source pour améliorer la qualité des matériaux récupérés (gouvernement national et administrations locales).
- Apporter un soutien financier et des subventions aux familles à faible revenu (Délégation générale de la Protection sociale et de la Solidarité nationale de la Présidence de la République).

Protection sociale :

- Donner accès à des services de santé publique de qualité, efficaces, abordables et bien financés, à proximité des lieux de travail et des domiciles des travailleuses et travailleurs de l'informel et adaptés à leurs besoins (gouvernement national – Ministère de la Santé et de l'Action sociale – ; et des administrations locales).
- Soutenir la création de mutuelles de santé (gouvernement national : agence responsable de la Couverture Maladie Universelle auprès du Ministère de la Santé et de l'Action sociale).
- Donner accès à des services de garde d'enfants près de leurs lieux de travail (administration locale).
- Améliorer l'accès à l'information sur les services (santé) disponibles aux personnes travaillant en emploi informel (gouvernement national : Ministère de la Santé et de l'Action sociale).
- Améliorer les conditions de travail dans les installations administrées par le gouvernement en mettant en œuvre des mesures adéquates visant la santé et la sécurité au travail (SST) au marché aux poissons et à la décharge de Mbeubeuss (gouvernement national : Ministère de la Santé et de l'Action sociale, Ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions).

Un mot sur la méthodologie

Les données présentées dans ce document ont été recueillies au fil de 10 focus groupes (FG) organisés entre septembre et octobre 2017. Au total, 57 personnes y ont participé (22 hommes et 35 femmes), provenant des secteurs professionnels suivants : charpentiers et menuisiers (hommes, FG1), chauffeurs de taxi (hommes, FG2), femmes transformatrices (femmes, FG3), marchandes de marché (femmes, FG4), marchands de rue (femmes, FG5 ; hommes FG6), mareyeuses (femmes, FG7), récupérateurs de matériaux (femmes, FG8 ; hommes, FG9), restauratrices (FG10) et travailleuses domestiques et lingères (femmes, FG11). Le développement des outils utilisés dans les FG a été coordonné par WIEGO et adapté au contexte spécifique de Dakar, au Sénégal. Pour les secteurs professionnels qui ne sont pas sexospécifiques, il a été décidé de séparer les hommes et les femmes afin de créer des espaces d'expression à la voix des femmes.¹² Les participants aux FG comprenaient à la fois des membres et des leaders d'organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel. La sélection des participants aux FG a été laissée aux leaders des organisations, la recommandation étant d'inviter les membres à la base, ces derniers ayant toutefois utilisé pour critère principal la disponibilité de la personne. Les informations présentées dans ce document sont représentatives des organisations participantes et offrent une vue d'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les personnes qui travaillent en emploi informel dans ces secteurs professionnels en question. Par ailleurs, les données ont été complétées par des informations provenant des rencontres avec différentes organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel, depuis le lancement du projet Villes focales Dakar en 2017, ainsi que de deux sessions avec des organisation de base de différents secteurs, organisées par WIEGO en février et mai 2017, dans le but de cerner leurs revendications.



Photo par: Gabriella Tanvé

¹² Des focus groupes séparés par sexe étaient prévus pour les mareyeurs, les marchands de rue et les récupérateurs de matériaux. Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible de fixer une date pour le focus groupe avec les hommes mareyeurs.

Organisations participantes

Liste des organisations participantes :

- Association des vendeuses de rue de la Banlieu (AVER-B)
- Bokk Diom
- Coopérative des Artisans du Bois de Grand Yoff (CABGY)
- Femmes Actrices pour le Développement (FADEL)
- Regroupement de chauffeurs clandestins de la banlieue
- Regroupement de chauffeurs de taxi de la banlieue
- Regroupement des domestiques et lingères ressortissantes de Guinée Bissau et de la Casamance
- Syndicat Unique et Démocratique de Mareyeurs du Sénégal (SUDEMS)
- Synergie des marchands ambulants pour le développement (SYMAD)
- Takku Liquey



Photo par: Olga Abizaid

Références

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). 2013. *Enquête nationale sur le secteur informel du Sénégal*. (ENSIS 2011). Rapport final. Dakar : ANSD.

ANSD. 2004. *Le secteur informel dans le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives*. Dakar : ANSD.

Chen, Marty. 2012. *Definitions, Theories and Policies*. Document de travail WIEGO no 1, Boston/Manchester : Femmes dans l'emploi informel : mondialisation et organisation.

CIA. 2017. *CIA World Fact Book*. NY : Skyhorse Publishing.

Herrera, Javier, et al. 2012. *Informal Sector and Informal Employment. Overview of Data for 11 Cities in 10 Developing Countries*. Document de travail WIEGO no 9. Manchester: WIEGO.

Moussié, Rachel. 2016. *Child Care From the Perspective of Women in the Informal Economy*. Note d'orientation du Panel de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies. NY : Panel de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies.

OECD/UCLG. 2016. "Senegal". Dans *Subnational Governments Around the World. Part III : Country Profiles (profils de pays)*. OECD-UCLG.

République du Sénégal. 2014. *Plan Sénégal Emergent 2014-2018*. Dakar : République de Sénégal.

République du Sénégal. 2017. *Sénégal Emergent 2012-2017. Le Grand Bond*. Actualisé. Dakar : République du Sénégal.

République du Sénégal / Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). 20116a. *Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs. Horizon 2035*. Rapport Final Résumé. Vol. I. Dakar : République du Sénégal / JICA

République du Sénégal / Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). 20116b. *Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs. Horizon 2035*. Rapport Final Résumé. Vol. II. Dakar : République du Sénégal / JICA.

Documents légaux consultés :

République du Sénégal. 1997. *Code du travail. Loi no97-17 du 1er décembre de 1997*.

Disponible sur:

<http://www.equalrightstrust.org/ertdocumentbank//Senegal%20-%20Code%20du%20travail.pdf>

République du Sénégal. 1968. *Arrêté ministériel No974 du 23 janvier 1968 sur les conditions générales d'emploi des gens de maison*. Disponible sur:

http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=26843&p_classification=22.09



Photo par: Gabriella Tanvé



Photo par: Gabriella Tanvé

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every sale, purchase, and transfer must be properly documented to ensure compliance with tax laws. The second part details the various methods for calculating taxable income, including adjustments for deductions and exemptions. The third part covers the reporting requirements for different types of income, such as wages, dividends, and capital gains. Finally, the document provides guidance on how to file tax returns and pay any taxes due.

In conclusion, understanding the basics of taxation is essential for anyone who is self-employed or has other sources of income. By following the guidelines provided in this document, you can ensure that you are meeting your tax obligations and maximizing your financial well-being.



À propos de WIEGO :

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) est un réseau mondial qui se mobilise pour améliorer le statut des travailleurs pauvres de l'économie informelle, en particulier celui des femmes. Nous estimons que tous les travailleurs et travailleuses devraient bénéficier de possibilités économiques et de droits égaux. WIEGO favorise le changement par le moyen d'autonomiser leurs organisations, élargir la base de connaissance de l'économie informelle et influencer les politiques locales, nationales et internationales.

Visitez : francais.wiego.org/